

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2026/08

Réfection du chemin communal n°115 « En Vermou » avec mesures liées aux sources-Remise en état des collecteurs d'eaux de surface à l'échelle communale.

Demande de crédit de CHF 255'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 07.05.2026 au bureau communal en compagnie de Madame Claire-Marie Spahr municipale responsable du dossier. En cours de séance nous nous sommes rendus sur place en Vermou afin de bien nous rendre compte de l'état de ce chemin.

Les membres de la commission ad hoc remercient Madame la municipale Claire-Marie Spahr pour sa présentation du préavis et pour la présentation des différentes études mises en place par la municipalité pour la réfection de ce chemin.

- ABA-GEOL SA, bureau de géologie, hydrologie, géotechnique et environnement.

Étude de différentes variantes pour le confortement du secteur aval du chemin.

- NPPR, bureau de géomètres.

Étude et coût estimatif d'un talus armé.

Préambule demande d'un conseiller.

Conformément à l'article 47 du règlement communal (Art.47.- Chaque membre du conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport), Monsieur Antoine Parisod, nous a transmis les remarques et questions suivantes concernant le chemin du Vermou. Les réponses de la municipale Madame Claire-Marie Spahr sont présentées en bleu :

1. Le chemin ayant été réparé au fil du temps avec divers matériaux de remblai, est-ce qu'une analyse a été faite sur les matériaux présents ? Notamment, si certains doivent être traités ou évacués ?

Pour le moment il n'y a pas eu d'étude sur ce sujet.

2. J'imagine que le tronçon de 40m renforcé se situe entre les parcelles 292 et 279, là où le talus s'est affaissé il y a 2-3 ans. A mon avis, le tronçon au-dessus de la parcelle 334 est potentiellement aussi instable. Selon mes informations, il s'est déjà éboulé et a été comblé par l'ancien mur de l'école de Cotterd (d'où le point 1 notamment). Est-ce qu'une analyse de la stabilité/des fondations à cet endroit a été effectuée ? Sinon, devrait être entrepris selon moi.

À la suite de la visite locale, Madame la municipale a admis qu'au niveau des parcelles 316 et 334, il faudrait peut-être aussi procéder à des travaux de consolidation.

3. A plusieurs endroits, le gabarit actuel du chemin ne correspond pas à son emplacement sur le plan. Comment est-il envisagé de résoudre cette situation ? Au vu de la topographie restreinte, il me paraît plus judicieux de conserver le gabarit actuel du chemin et de déplacer les limites parcellaires en accord avec les propriétaires concernés.

La municipalité est consciente du problème. L'objectif est de prendre contact avec les différents propriétaires afin de trouver une solution pour maintenir le chemin dans son gabarit actuel.

4. Est-ce que des drainages sont prévus ? Il y a des endroits aux abords du chemin où de l'eau ressort régulièrement ou qui sont gorgés d'eau en permanence, notamment à l'endroit où le chemin s'est affaissé. Je pense qu'il est indispensable de traiter ce problème pour garantir la stabilité à long terme du chemin. Je suis disposé à arracher la parcelle 292 pour réaliser les travaux nécessaires.

En effet, un drainage est prévu en amont tout le long du chemin. Madame la municipale nous a assuré qu'une attention particulière sera portée afin de solutionner ce problème d'eau souterraine qui ressort régulièrement

5. Je pense qu'il serait judicieux d'agrandir le tourne-char. En effet, la grande majorité des utilisateurs s'arrête au tourne-char pour opérer un demi-tour et ne va pas plus loin, le chemin étant plus difficile après. Il n'est cependant pas toujours évident d'opérer un demi-tour à cet endroit avec certains véhicules (camionnettes, remorques, etc...).

Il faut savoir que le tourne-char se trouve en zone agricole et en bordure de zone forestière, par conséquent il est très compliqué, voire impossible d'obtenir les autorisations nécessaires dans ce genre de zone. Madame la municipale va se renseigner pour voir ce qui est possible de faire pour améliorer ce tourne-char.

6. Les légendes de la carte en page 5 sont illisibles. A quoi correspondent les éléments en rouge ?

La flèche rouge du côté de Constantine indique « conduite projetée de env. 322m ». La flèche rouge du côté de Bellerive indique la position du réservoir actuel. Les deux autres flèches rouges indiquent les sources (chambres de visite).

7. Quels sont les tracés prévus pour les canalisations dans les deux variantes envisagées ? C'est-à-dire soit en direction de la STAP de Constantine ou pour la restitution au milieu naturel.

Pour le moment les tracés ne sont pas encore prévus. La municipalité attend les résultats des analyses de l'eau.

8. En cas d'abandon des sources pour l'eau potable, est-il envisageable de les utiliser pour l'irrigation, au sein d'IBB ou autre ?

La municipalité espère vivement pouvoir utiliser cette eau pour la consommation, donc actuellement elle n'a pas étudié la possibilité d'utiliser cette eau pour l'irrigation.

9. Je trouve que la solution choisie de renforcement par des TerraMURS est la plus appropriée pour cette situation. Cependant, malgré la possibilité d'avoir des pentes à 70%, je vois mal comment il est possible de réaliser cette infrastructure en conservant une largeur de chemin à 3m sans empiéter sur les parcelles privées voisines (donc même remarque que pour le point 3). De plus, selon la différence de niveau qui résultera entre le chemin et le contre-bas du talus et avec une déclivité de 70%, est-il prévu des éléments de sécurisation ? glissières ou barrières ?

Même réponse qu'au point 3. Concernant la sécurité en fonction de la situation une barrière pourrait être installée.

10. Quel est le concept pour les dépôts de chantiers (machines, matériaux, etc..) puisque l'espace est très restreint ?

C'est une question qui devra être réglée avec l'entreprise mandatée pour exécuter les travaux.

Pour information Monsieur Antoine Parisod est un des principaux utilisateurs de ce chemin. (Accès à ses vignes).

La commission soutient et partage une grande partie des remarques et questions posées par Monsieur Antoine Parisod.

La commission remercie Monsieur Antoine Parisod pour ces remarques et questions très pertinentes. Nous remercions aussi Madame la municipale Claire-Marie Spahr pour ses réponses, son écoute et la prise en compte de nos remarques et de celles de Monsieur Antoine Parisod.

Réfection des collecteurs d'eaux de surface le long des chemins agricoles de la commune

Comme indiqué dans le préavis, ces différents travaux ponctuels visent à garantir le bon écoulement des eaux de surface le long des chemins AF. La commission est d'avis que ces travaux sont absolument nécessaires afin de prévenir la dégradation des chemins AF de la commune.

Conclusion

Comme indiqué en début de notre rapport la commission s'est déplacée sur le chemin du Vermou, lors de cette visite locale, la commission s'est rendu compte que la réfection de ce chemin est tout à fait justifiée.

Cependant nous demandons à la municipalité de prendre en compte les différentes remarques faites par Monsieur Antoine Parisod et par la commission. (Consolidation du chemin en dessus des parcelles 316 et 334, barrière de protection aux endroits dangereux, récupération des eaux souterraines).

Au vu de la situation de ce chemin la planification prévue par la municipalité (automne 2026) nous semble tout à fait adéquate.

Pour ces différentes raisons, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 2026/08

Pour la commission :

Beatrice Chuard

Bruno Neto

Claude Besson rapporteur.